

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LA MISSION PARLEMENTAIRE « DONNÉES SOUVERAINES »

En ce jour de pont naturel du 11 mai 2018, une délégation de la CGT Finances Publiques composée du Secrétaire Général Olivier VADEBOUT et de deux élus à la CAP des Géomètres a été reçue par Madame FAURE-MUNTIAN, Députée de la LOIRE, et chargée par le Premier Ministre de la mission sur les données souveraines.

Cette audience fait suite aux demandes de la seule CGT. Après avoir craint dans un premier temps que la DGFIP ne s'oppose à cette entrevue ainsi que nous vous l'avions signalé, ce sont toutes les OS représentatives (qui ne s'attendaient assurément pas à pareille fête!...) qui ont été reçues. Aucune n'a hélas songé à remercier notre syndicat de ses démarches !

Dès l'introduction, le ton nous a été donné. Nous avons très vite compris que, malgré un bon mois d'auditions successives, l'aspect technique voire réaliste avait été survolé pour ne pas dire éludé ...

L'horizon libéral 2022 est une réelle obsession. Le seul but à atteindre, quels qu'en soient les moyens, sera de rendre le plus libre possible l'accès à toutes les données publiques qui auront pu être digitalisées, ceci dans un souci de compétitivité économique, en stimulant encore et encore l'innovation. Le sous-titre de la mission est « *la donnée publique à la française en libre accès au service de l'économie et de l'innovation.* »

Tout un programme !

Nous avons expliqué le pourquoi de notre insistance à vouloir les rencontrer : en effet, le plan cadastral est une donnée de référence, et voilà dans le paysage la « donnée souveraine » dont le 1er Ministre dit, dans sa lettre de mission, que le « *suivi de la propriété (cadastre)* » est concerné.

Alors où se situe le cadastre ?

Nous avons compris entre les lignes que se profilait un découpage des services concernés, quitte à être revendus (ou dans le but de l'être ?) ensuite à des start-up innovantes chères à notre Jupiter, et encore plus chères à ses amis investisseurs privés ultra-libérés et libéraux assoiffés de sang public... Cependant, loin de l'emballement de certains cadres de la DGFIP, certains sujets freinent l'agitation libérale et quasi-euphorique du moment.

Hiérarchie entre donnée de référence et donnée souveraine ?

La mission parle d'articulation entre ces 2 notions ; nous avons plutôt développé un lien hiérarchique des normes, plaçant la donnée de référence au-dessus de la donnée souveraine, en nous appuyant sur deux lignes fortes :

- » Le cadastre recense les deux plus petits communs multiples de l'information géographique : la parcelle et le bâtiment posé dessus.
- » Le cadastre embarque de la jurisprudence, la fiscalité et le foncier en plus du topo : on enfonce certes une porte ouverte mais cela signifie surtout que c'est lui qui traite le contentieux qui en découle et défend l'administration devant le TA.

Le détenteur de la donnée souveraine ne peut être compétent dans une matière qui n'est pas et de loin son cœur de métier (actuel ou passé) : cette compétence ne se transmet pas, elle s'acquiert...

Certification et labellisation :

La CGT fait remarquer qu'il y a visiblement dans le questionnaire « trame » de l'entretien une confusion entre ces 2 notions.

- » La labellisation certifie que la donnée a été élaborée dans les règles prévues par les textes : ainsi le cadastre (l'état donc) labellise la production de plan... Nous avons ici parlé de la RPCU (concept qu'ils connaissent...) en expliquant que sans le label « cadastre » elle ne vaut pas grand-chose.
- » La certification assure simplement que la donnée délivrée est conforme à la documentation source qu'il détient... Ce qui est tout autre chose en termes de « valeur » de la donnée.

En matière de soutien au progrès technologique, la CGT FiP ne s'est jamais opposée à quoi que ce soit. Au contraire, c'est bien la CGT qui a insisté pour que la RPCU reste publiée, vérifiée et labellisée par la DGFIP . Sans ses géomètres

et autres cadastraux, leur expertise reconnue en la matière, leurs connaissances, leur dévouement et leur engagement personnel désintéressé, aucune avancée n'aurait été envisageable ces 20 dernières années.

La plupart du temps auto-formés, ceux-ci n'ont cessé de colmater et d'écoper dans un navire à la dérive que vos ministres et directeurs successifs, mais funestement complémentaires, ont jeté sur les récifs ! (cf. CDI/CDIF, ...).

La suspension des travaux de levé du bâti :

Décidément très au fait de la vie de la DGFIP (pour information GF3A a été également reçu), nos interlocuteurs ont souhaité nous entendre sur ce sujet qui « suscite un rejet (*sic*) » de la part de la CGT FIP (!). La mission a voulu savoir pourquoi nous restions si attachés à cet aspect alors que s'ils concèdent que le parcellaire et l'aspect juridique embarqué (entre autre) est une question à part entière, la précision dans le levé du bâti n'est pas une nécessité absolue.

La CGT a ici invoqué une forme de cohérence à garder : la lettre du 1er ministre souhaite l'élaboration d'une donnée qui réponde aux besoins des décideurs publics dans un contexte de fort resserrement budgétaire ! Peut-il alors accepter qu'une zone inondable, sismique, ou un périmètre SEVESO (la liste n'est pas exhaustive...) concerne « à peu près » telle ou telle construction ?

Des élus locaux ont été condamnés pour cette négligence !

En ce qui nous concerne cependant, VFM (ou plutôt son conseiller particulier non élu mais non moins influent) reconnaît avoir bien intégré le fait qu'IGN et cadastre étaient peu concernés par la recherche de doublons et admet avoir compris (?) que leur logique de fonctionnement étaient différentes voire contradictoires.

Seulement, il semblerait que nos prestidigitateurs de GF les aient convaincus que grâce à la divine RPCU le miracle du produit unique est enfin envisageable ! (ouf ! ça tombe vachement bien !)

Il pourrait donc n'y avoir qu'un seul interlocuteur en ce qui concerne la partie topographique, mais pas forcément les services de la DGFIP ! En effet, à quoi bon s'obstiner à maintenir un levé et une représentation du bâti aussi précise ?

La CGT a toutefois souligné que cela ne paraît ni aller dans le sens d'une meilleure utilisation des fonds publics (le calcul du coût d'une adduction d'eau par exemple n'est pas le même si l'on doit contourner un bâtiment, d'où l'intérêt de savoir où il est *exactement implanté*) ni dans le sens des évolutions technologiques des méthodes de levé où la précision n'est en rien une difficulté aujourd'hui : le savoir-faire des personnels en charge de la mission n'est pas à démontrer ici...

Cependant, même si la mission concède que la donnée cadastrale est une donnée de référence parcellaire et bâtie, elle hiérarchise entre les deux, plaçant loin devant le sujet de la parcelle face au levé du bâti.

La CGT a cependant rétorqué qu'en cas de suspension ou d'abandon de la mise à jour, disposer de données souveraines ne revêt aucun intérêt : ce sera une coquille vide (cf. la livraison des orthos de l'IGN qui sont déjà obsolètes...).

L'adressage : un sujet important !

Si Mme FAURE MUNTIAN a peu parlé, elle a souligné ce point sous forme de question : comment se fait-il que quasi chaque opérateur

public (l'IGN, La Poste, Orange, le cadastre, etc.) détienne sa propre BD adresse sans possibilité de mutualiser voire de fusionner... Qui détient la plus performante ? Elle y voit ici une source d'économie car il y a à l'évidence des doublons, et que son souci est de pouvoir disposer de la base la plus performante au moindre coût !

La CGT a rappelé que tout citoyen qu'il soit particulier salarié, indépendant, libéral, personne morale, collectivité locale, etc. a, tous les ans, affaire au Ministère des Finances *via* la DGFIP pour l'impôt. Notre administration « loge » donc l'ensemble de ses concitoyens pour obligation fiscale ! La réponse à sa question est évidente ; cependant demeure encore et toujours la question des moyens qu'on alloue à la DGFIP pour entretenir et pérenniser un tel référentiel...

Et Google dans tout ça ?...

Ce sera le dernier sujet abordé par la mission ; la Députée ne nie pas l'intérêt du cadastre loin de là ; cependant certains préfets de sa connaissance préfèrent utiliser Google pour les éclairer dans leurs décisions. Comment expliquer qu'ils fassent ce choix ? Les outils à leur disposition ne remplissent pas leur rôle ?

La réponse de la CGT est immédiate : si les moyens alloués au cadastre par la DGFIP étaient à la hauteur de ceux que Google engage dans Maps, Streetview ou autre, la RPCU serait déjà terminée, ultra-performante et précise, et les services de Bercy ne passeraient pas leur temps à travailler par priorité en maudissant les suppressions d'emplois...

Pour conclure, la Chargée de mission a rappelé que son sujet tourne autour de l'IGN et pas du cadastre ; mais la CGT lui a rappelé que celui-ci est bel et bien impacté malgré tout.

Lors de ces entrevues, et cela n'étonnera personne au vu des derniers événements (WORLDLINE en tête) l'IGN (la tutelle, pas les OS) s'est dit prêt à « reprendre » le cadastre... Mais est moins disert sur l'aspect juridique et contentieux qui lui incomberait.

A l'évidence, la RPCU est à double entrée : **fondamentale** pour le cadastre de demain et pour la continuité du plan, **fondamentale** pour l'existence de l'IGN dans le cas où l'établissement serait en charge de la donnée souveraine (ce qui semble faire peu de doutes).

Nous avons de nouveau insisté sur le fait que nous restons soumis à divers notes et décrets en matière de qualité et de tolérances, et que jamais la CGT ne laisserait un agent contraint d'appliquer de nouvelles méthodes de travail sans que le législateur ne l'y ait autorisé en modifiant les normes. Et quitte à passer pour des empêcheurs de « néo-penser » en rond, la RPCU ne pourra exister et conserver une quelconque valeur sans une labellisation en bonne et due forme. Sans cela, l'IGN ne pourra certifier sa donnée, qui perdra le statut de « souveraine ».

Le parcellaire et l'aspect juridique du plan rendent cependant tout cela complexe ; la question de la mise à jour du bâti les interpelle quand même : ils partagent l'idée qu'une donnée qui n'est pas mise à jour n'a aucun intérêt...et la priorité actuelle de la DGFIP, c'est la FDL...

Il ne faudrait surtout pas, pour accélérer ou ne pas freiner le progrès et la croissance économique tant espérée, que nous devions passer outre toutes les mesures de contrôle et de sécurité inhérentes à une démocratie saine et transparente.